



LES DONS DE VÊTEMENTS ET TEXTILES

Les dons de vêtements à des organismes de réemploi sont une pratique déjà bien ancrée. Malheureusement, il arrive trop souvent que les dons reçus soient inutilisables...

Les vêtements, chaussures et textiles devraient minimalement respecter ces critères :

Les vêtements :

- Ils doivent être **propres** et **sans taches**;
- Ils doivent être **en bon état**, c'est-à-dire sans accros, ni décousus, déchirés ou déformés;
- Les **fermetures éclair** doivent être **fonctionnelles**.

Les chaussures :

- Elles doivent être **propres** et **en bon état**, sans talon déformé;
- Les **attaches** ou **fermetures éclair** doivent être **fonctionnelles**.

Draps, rideaux et autres textiles :

- Ils doivent être **propres, sans taches, sans accros ni déchirures**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vos vêtements et textiles qui ne respectent pas ces critères doivent malheureusement être jetés à la poubelle.

Il est donc inutile de les apporter à un organisme de réemploi. Ne surchargez pas la tâche de leurs employés et bénévoles !

LES TEXTILES FAITS DE COTON

Certains centres de dons récupèrent le coton pour en faire des guenilles. Les tissus doivent cependant contenir un pourcentage minimum de coton (généralement 50 % et plus).

Avant de les apporter, vérifiez auprès d'eux s'ils seront récupérés pour ne pas les encombrer.

Écocentre et Centre de valorisation des
matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous:
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

☎ 819 339-5400

✉ mrcao@mrcao.qc.ca